OCOM M108.01 – ADOPTER LES POSITIONS DU GARDE-À-VOUS, EN PLACE REPOS ET REPOS

1. **Rendement** : Adopter les positions du garde-à-vous, en place repos et repos

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) les commandements,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.

3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit adopter les positions d'exercice militaire individuelles suivantes, y compris :

   a. la position du garde-à-vous,

   b. la position en place repos,

   c. de la position en place repos à la position du garde à vous;

   d. la position repos,

   e. de la position repos à la position en place repos.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position du garde-à-vous.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-1–2-3)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position en place repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-3)
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position du garde-à-vous de la position en place repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-3–2-4)
PE4	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-5)
PE5	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position en place repos de la position repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-6)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	25 min
c.	Durée totale :	30 min

6. **Justification :** La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.

7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Aucun.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques** :

    a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.

    b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.